



Délai référendaire: 6 octobre 2016

Arrêté fédéral portant approbation de l'accord entre la Suisse et le Belize sur l'échange de renseignements en matière fiscale

du 17 juin 2016

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 7 octobre 2015²,
arrête:

Art. 1

¹ L'Accord du 10 août 2015 entre la Confédération suisse et le Belize sur l'échange de renseignements en matière fiscale³ est approuvé.

² Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

Conseil national, 17 juin 2016

La présidente: Christa Markwalder
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 17 juin 2016

Le président: Raphaël Comte
La secrétaire: Martina Buol

Date de publication: 28 juin 2016⁴

Délai référendaire: 6 octobre 2016

1 RS 101
2 FF 2015 6973
3 RS ...; FF 2015 6987
4 FF 2016 4857

